

# CONDITIONS GENERALES DE SERVICES – SITE INTERNET EKIPIZY

## CGS-EKIPIZY-SVDA-01/07/2023

### ARTICLE 01. PARTIES CONTRACTANTES

Les présentes « CONDITIONS GENERALES DE SERVICES – SITES VITRINES ET D'ANNONCES » (ci-après désignées « CGS ») complétées des « CONDITIONS PARTICULIERES – SITES VITRINES ET D'ANNONCES » (ci-après désignées « CPS ») constituent un contrat (ci-après le « Contrat ») qui lie :

La société **REGICOM WEBFORMANCE**,

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000.000 euros,  
Ayant son siège social sis 36-40, rue Raspail 92300 LEVALLOIS-PERRET,  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 525 312 294,  
Représentée par Monsieur Maurice LEVY, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,  
Ci-après dénommée « EKIPIZY », **D'une part,**

**ET :**

Le « CLIENT », tel que désigné aux CPS ci-joint, **D'autre part,**

### ARTICLE 02. PREAMBULE

EKIPIZY a développé un Outil CMS pour permettre aux TPE et PME de pouvoir disposer d'un Site Web « vitrine », qui puisse être rapidement mis en ligne et qui soit simple d'utilisation au quotidien.

Cet Outil CMS permet à l'Utilisateur, désigné par le CLIENT, d'accéder à des fonctionnalités mises à disposition par EKIPIZY aux fins, notamment, de lui permettre de gérer les contenus de son Site Web.

EKIPIZY se charge de l'intégralité des prestations nécessaires à la conception du Site Web, à sa mise en ligne, à son hébergement ainsi qu'à sa maintenance.

Le CLIENT a pu bénéficier d'une démonstration des fonctionnalités principales de l'Outil CMS et d'exemples de réalisations de EKIPIZY. Le CLIENT reconnaît également avoir pu demander à EKIPIZY toutes les informations relatives à l'Outil CMS ainsi qu'à ses Services. Il a ainsi librement choisi les Options dont il a souhaité bénéficier.

Il appartient au seul CLIENT de déterminer l'adéquation des Offres et Services à ses besoins, étant rappelé qu'il peut faire appel à tout consultant de son choix.

Le Contrat ne peut être conclu que par un CLIENT, personne physique majeure ou personne morale, à titre strictement professionnel et en lien direct avec son activité professionnelle.

### ARTICLE 03. DEFINITIONS

Entre les parties, les mots ou expressions commençant avec une majuscule ont la signification qui suit :

« Compte CMS » : désigne l'espace privatif du CLIENT sur l'Outil CMS, auquel seul l'Utilisateur du CLIENT peut accéder.

« Contenu(s) » : désigne les informations et/ou fichiers figurant sur le Site Web (textes, annonces, liens hypertextes, photographies, graphismes, sons, vidéos, etc.) enregistrés soit par l'Utilisateur au moyen de l'Outil CMS, selon le type autorisé par celui-ci, soit par EKIPIZY pour la création du Site Web puis, le cas échéant, dans le cadre d'un Service optionnel.

« Documentation » : désigne la description fonctionnelle de l'Outil CMS mise à disposition du CLIENT sur son Compte CMS.

« Dossier de Création » : désigne le compte-rendu établi par EKIPIZY de l'entretien téléphonique conduit avec le CLIENT ayant pour objet de préciser le type de Site Web souhaité par ce dernier, ses choix en termes d'arborescence, les mots clés principaux ainsi que l'ensemble des choix opérés en termes de Contenus et de « look & feel »

« Identifiant » : désigne l'ensemble constitué par la chaîne alphanumérique réservée à un Utilisateur unique et par le mot de passe y correspondant, dont la saisie sur l'Outil CMS lui permet d'accéder à son Compte CMS.

« Offre » : désigne le type de Services non-optionnel (« Expert » ou « Web Agency ») décrit au Catalogue de Service et souscrit par le CLIENT aux CPS.

« Option » : désigne les différents Services décrits au Catalogue de Services et pouvant être souscrits par le CLIENT au titre de CPS.

« Outil CMS » : interface disponible via le compte CMS et permettant notamment au Client en fonction de l'offre souscrite, de gérer, modifier, actualiser et ajouter du contenu au Site Client. EKIPIZY pourra modifier à tout moment les caractéristiques, fonctionnalités et versions de l'Outil CMS.

« Service(s) » : désigne les prestations fournies par EKIPIZY en application du Contrat consistant, principalement, (i) à héberger et mettre à la disposition de l'Utilisateur l'Outil CMS, (ii) à héberger et mettre à la disposition des internautes le Site Web ainsi que les Contenus préalablement enregistrés par le CLIENT ou par EKIPIZY pour le CLIENT, (iii) à assurer des prestations de maintenance de l'Outil CMS et du Site Web ainsi que de support associé et (iv) à réaliser une ou plusieurs prestations optionnelles par rapport aux précédentes et décrites au Catalogue de Services.

« Site Web » : désigne le site web en langue française, conçu et créé par EKIPIZY pour le CLIENT, en ce incluses toutes œuvres de l'esprit et, notamment, toutes œuvres littéraires, artistiques, graphiques, logicielles, audiovisuelles, structure de bases de données et données créées par EKIPIZY, à l'exception des Contenus. Les caractéristiques principales du Site Web sont décrites au Dossier de Création.

« Template » : désigne un modèle qui permet la conception de site internet.

« Utilisateur » : désigne toute personne, désignée aux CPS, habilitée par le CLIENT à se connecter à son Compte CMS en vue, notamment, de créer, lire, modifier et/ou supprimer tout Contenu.

### ARTICLE 04. OBJET

Les Services ont pour objet la conception, l'hébergement, la mise en ligne et la maintenance du Site Web du CLIENT ainsi que l'hébergement, la mise à disposition de l'Utilisateur et la maintenance de l'Outil CMS.

Cet Outil CMS a pour vocation de permettre à l'Utilisateur d'enregistrer des Contenus sur le Site Web du CLIENT et, plus généralement, d'utiliser les fonctionnalités décrites à la Documentation.

Les CGS régissent les conditions et modalités selon lesquelles EKIPIZY héberge, de manière sécurisée, et met en ligne l'Outil CMS, le Site Web ainsi que les Contenus préalablement enregistrés.

EKIPIZY s'engage en outre à assurer le maintien en conditions opérationnelles de l'Outil CMS et du Site Web en réalisant toute opération de maintenance préventive, corrective et de support associé.

### ARTICLE 05. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat qui lie les parties est constitué des seuls documents contractuels suivants par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante :

- Les CPS,
- Les présentes CGS,
- L'ANNEXE « Protection des données à caractère personnel »,
- L'ANNEXE « Droit de rétractation »,

En cas de désaccord, d'ambiguïté ou de contradiction entre les termes de ces différents documents contractuels, les termes du document de rang supérieur prévaudront.

En cas de versions successives des documents ci-dessus mentionnés, seule la dernière version aura valeur contractuelle.

Le Contrat exprime l'intégralité des obligations des parties. Il annule et remplace tous les engagements et accords antérieurs, verbaux ou écrits, relatifs à son objet.

Le Contrat ne pourra être modifié que par un avenant signé par les représentants habilités des parties.

Toutefois, dans l'hypothèse où EKIPIZY :

- Proposerait de nouveaux Services,
  - Ferait évoluer l'Outil CMS de sorte à proposer de nouvelles fonctionnalités et/ou à en améliorer les caractéristiques,
  - Proposerait toute amélioration, notamment des Services, au bénéfice du CLIENT,
- EKIPIZY en informera le CLIENT et mettra à sa disposition les CGS et/ou ANNEXES mises à jour, pour autant que cela soit nécessaire, et ce sans qu'un avenant n'ait à être signé. Dans tout autre cas, un avenant sera régularisé entre les parties.

Sont expressément exclues toutes autres conditions générales de chacune des parties et, notamment, les conditions générales d'achat du CLIENT.

### ARTICLE 06. ENTREE EN VIGUEUR

#### 06.01 PRINCIPE

Le Contrat entre en vigueur à la signature des CPS.

Le client marque son accord pour qu'une fois le contrat en vigueur, les factures lui soit adressées par mail à l'adresse mail indiquée aux CPS.

#### 06.02 EXCEPTION

Si le CLIENT est un professionnel pouvant justifier des conditions énoncées par l'article L. 221-3 du Code de la consommation (à savoir que l'objet du Contrat n'entre pas dans le champ de son activité principale et que le nombre de ses salariés est inférieur ou égal à 5), alors il pourra notamment exercer un droit de rétractation que lui confère les articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation.

Les informations devant être portées à la connaissance du CLIENT pour l'exercice de ce droit figurent en Annexe « Droit de Rétractation ».

EKIPIZY se réserve le droit de refuser le contrat ou de modifier les conditions de règlement du contrat après examen de la situation financière du client ou en raison de la particularité technique de sa demande.

### ARTICLE 07. DUREE

A la signature des CPS, le CLIENT le choix de souscrire à une offre avec ou sans engagement.

Pour l'offre avec engagement, le Contrat est conclu pour une durée 12 mois, tacitement reconductible. La durée s'entend à compter de la date de mise en ligne du site.

Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties un (1) mois au minimum avant la date d'échéance du terme, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le Contrat sera tacitement reconduit pour une durée d'un (1) an.

Pendant cette durée consécutive à la tacite reconduction précitée, chacune des parties pourra notifier à l'autre la résiliation du contrat, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception qui devra être transmise un (1) mois avant la date anniversaire de la tacite reconduction.

La demande devra se faire par courrier recommandé avec accusé réception à l'adresse suivante :  
REGICOM WEBFORMANCE  
Service Résiliation EKIPIZY  
36-40 RUE RASPAIL  
92300 LEVALLOIS-PERRET

La résiliation ne sera effective qu'à la date anniversaire du contrat.

# CONDITIONS GENERALES DE SERVICES – SITE INTERNET EKIPIZY

## CGS-EKIPIZY-SVDA-01/07/2023

### ARTICLE 08. SERVICES DE CONCEPTION DU SITE WEB

#### 08.01 PRINCIPE DE CONCEPTION

Chacune des Offres permet au CLIENT d'opérer des choix de personnalisation de sites standards proposés par EKIPIZY.

Le Site Web pourra contenir au maximum des Contenus équivalents à une page-écran de deux mille (2.000) caractères.

Le nombre de photo est limité selon le Template choisi par le CLIENT pour la création de son site internet.

A titre d'exemple, si le client choisi un Template pouvant contenir que 4 photos, le client ne pourra ajouter de photo supplémentaire.

Toute demande de modification structurelle des sites standards proposés par EKIPIZY ainsi que des Sites Web réceptionnés par le CLIENT ne pourra avoir lieu qu'après régularisation d'un devis spécifique à cette fin.

#### 08.02 MODALITES DE CONCEPTION

Il est entendu que le client et EKIPIZY définissent ensemble lors d'un rendez-vous téléphonique de Brief le dossier de création avec les contours du Site Client à mettre en ligne dans le cadre de l'offre souscrite.

A défaut de réponse du client dans les 5 jours ouvrés suite à sollicitation de EKIPIZY et/ou en l'absence de dossier de création, EKIPIZY pourra commencer la conception.

Le client est informé que la mise en place des prestations nécessite son entière collaboration auprès de EKIPIZY et que le contrat ne sera pas suspendu en cas de retard de sa part suite à sollicitation de EKIPIZY dans le cadre de la mise en place de la prestation ou sa gestion. Tout retard dans les réponses du client entraînera de facto un retard dans la présentation du site mais ne décalera en aucun cas la facturation initialement prévue au contrat.

Présentation et validation de la version du Site Client :

A réception par EKIPIZY de tous les éléments nécessaires et sous réserve du respect par le client des indications données et des rendez-vous honorés, EKIPIZY présentera au Client dans un délai minimum de 15 ou 30 jours ouvrés la version du Site selon l'Offre choisie par le CLIENT.

Dans un délai de sept (7) jours ouvrés, le Client devra :

- soit, valider cette première version du Site par courrier électronique,
- soit, demander à EKIPIZY d'effectuer des modifications qui seront intégrées dans la version définitive du Site Client. Cette demande de modification devra être effectuée en une fois.

A défaut de retour du client dans les délais indiqués par EKIPIZY, la première version du Site sera considérée comme définitive et acceptée par le Client comme telle, la mise en ligne intervenant dans les mêmes conditions que ci-dessus.

La version finale du Site Client n'est pas susceptible de modification majeure et de structure du site, seules les modifications de contenu (texte et image ne donnant lieu à aucun développement ou programmation) sont possibles. Toute autre demande fera l'objet d'un devis et sera facturée. La version finale du Site Client pourra être mise en ligne dans les 7 jours de sa présentation au client.

EKIPIZY est tenu d'une obligation de moyen et non de résultat.

### ARTICLE 09. RESERVATION D'UN NOM DE DOMAINE

#### 09.01 NOM DE DOMAINE PREEXISTANT

Dans le cas où le CLIENT est d'ores et déjà titulaire d'un ou plusieurs noms de domaine qu'il souhaiterait utiliser pour son Site Web, il devra le mentionner sur les CPS.

Dans ce cas, sauf à ce qu'il réalise l'opération par lui-même, le CLIENT fournira dans les délais indiqués par EKIPIZY les données (notamment les codes) permettant de récupérer ce ou ces noms de domaine aux fins d'en assurer le transfert auprès du prestataire d'hébergement de EKIPIZY.

#### 09.02 RESERVATION D'UN NOM DE DOMAINE

Dans le cas où le CLIENT ne serait pas titulaire d'un nom de domaine associé au Site Web, EKIPIZY assistera le CLIENT dans la réservation d'un ou plusieurs noms de domaine.

Lors de l'entretien permettant de définir la personnalisation du Site Web pour le CLIENT, EKIPIZY recueillera le(s) souhait(s) du CLIENT en termes de nom(s) de domaine à déposer et réalisera une première vérification de disponibilité. Le nom de domaine retenu sera indiqué au Dossier de Création. Le CLIENT disposera d'un délai de deux (2) jours ouvrés pour indiquer à EKIPIZY un éventuel changement d'avis de sa part. Passé ce délai, EKIPIZY procédera à sa réservation.

Le CLIENT ne pourra choisir qu'un seul Nom de Domaine.

Les offres EKIPIZY ne permettent pas au client de bénéficier de plusieurs Nom de Domaine.

Le CLIENT est informé que la disponibilité d'un nom de domaine, selon une ou plusieurs extensions, n'est jamais assurée.

Le CLIENT sera seul propriétaire exclusif du nom de domaine et, en conséquence, responsable de sa conformité à la législation en vigueur et, notamment, au droit de la propriété intellectuelle ; EKIPIZY n'assurant qu'un Service d'intermédiation dans l'opération technique de réservation du nom de domaine du CLIENT.

En conséquence, EKIPIZY procédera, au nom et pour le compte du CLIENT, aux formalités de réservation du nom de domaine souhaité par celui-ci auprès de tout bureau d'enregistrement de noms de domaine de son choix.

Par défaut, cette réservation de nom de domaine s'effectuera avec une extension de type «.fr» ou «.com». Les demandes concernant d'autres extensions donneront lieu à un devis spécifique.

EKIPIZY prendra à sa charge le paiement des redevances annuelles d'hébergement et de gestion des noms de domaine au cours du contrat.

#### 09.03 RENOUELEMENT DU NOM DE DOMAINE

Au titre de ses Services, EKIPIZY assurera les opérations nécessaires au renouvellement du nom de domaine utilisé pour le Site Web.

En cas de résiliation émanant de la part du client ou de la part de EKIPIZY suite à un défaut de paiement du client, EKIPIZY n'est pas tenu d'assurer le renouvellement du nom de domaine utilisé pour le Site Web.

#### 09.04 RESTITUTION DU NOM DE DOMAINE

A la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause, sous réserve que le CLIENT en exprime la demande auprès du service client de EKIPIZY et du parfait paiement de toutes les sommes dues au titre du Contrat, EKIPIZY s'engage à lui adresser les données lui permettant de réaliser le transfert du nom de domaine vers l'hébergeur de son choix. L'opération de transfert ainsi que tous les frais de transfert seront à la charge exclusive du CLIENT.

A défaut de demande émanant de la part du client à la fin du contrat, EKIPIZY n'est pas tenu de lui restituer le nom de domaine et n'est pas tenu de renouveler ce dernier.

EKIPIZY ne pourra être tenu responsable en cas de non-renouvellement du nom de domaine à la fin du contrat.

### ARTICLE 10. SERVICE DE MISE EN LIGNE DU SITE WEB

Sauf accord contraire entre les parties prévu aux CPS, la mise en ligne du Site Web sera effectuée par EKIPIZY dans un délai défini au Catalogue de Services selon l'Offre souscrite, conformément aux modalités de l'article « MODALITES DE CONCEPTION ».

En cas de retard sur la date de mise en ligne prévisionnelle du fait exclusif de EKIPIZY, la facturation du CLIENT sera suspendue d'un délai équivalent et, le cas échéant, le CLIENT pourra surseoir à tout paiement de toute facture antérieurement reçue.

En revanche, en cas de retard sur la date de mise en ligne prévisionnelle du fait du CLIENT, ni la facturation ni les délais de paiement n'en seront affectés.

### ARTICLE 11. MESSAGERIE

EKIPIZY mettra à disposition du Client jusqu'à 4 adresses de courrier électronique, en fonction de l'Offre choisie par le Client.

La capacité de stockage maximum est de 10Go pour la messagerie. L'adresse électronique de type « contact@nomdedomaine.fr » (l'« Adresse Electronique ») est accessible via la Messagerie. Le Client reste exclusivement responsable de l'utilisation et de la gestion de la Messagerie de quelque manière que ce soit, du Contenu envoyé via la Messagerie et de l'exploitation de l'Adresse Electronique.

En cas de demande de transfert du ou des noms de domaine, EKIPIZY ne peut être tenue responsable de la perte des données liées à la messagerie (contacts, mails, etc...).

Il appartient au client de faire une sauvegarde des données avant le transfert du ou des noms de domaine.

Le Client s'engage expressément à respecter et à faire respecter sur les Serveurs d'Hébergement les règles en usage sur Internet notamment en matière de publicité par voie de courrier électronique. CLIENTE s'engage plus particulièrement à ne pas se servir des possibilités des Services pour envoyer des messages en masse à des personnes qui ne désirent pas en recevoir (envoi non sollicité, spam...).

### ARTICLE 12. SERVICE D'HEBERGEMENT

EKIPIZY s'engage à héberger ou à faire héberger sur sa plate-forme serveur le site Web de l'abonné commandé dans le cadre du présent contrat et ce pendant la durée de celui-ci. EKIPIZY fournit la puissance informatique, les équipements de sécurité et les logiciels nécessaires au fonctionnement du centre serveur. Compte tenu des spécificités du réseau internet, EKIPIZY ne garantit ni l'accès sans interruption au site par les usagers, ni la vitesse d'accès, ni l'impossibilité d'un piratage ou autres criminalités informatiques.

EKIPIZY se réserve le droit d'interrompre immédiatement la livraison des services pour l'entretien, la réparation ou l'amélioration de ceux-ci. En cas d'interruption, EKIPIZY rendra les services à nouveau opérationnels aussi rapidement que possible.

Les Services peuvent être occasionnellement suspendus en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs de EKIPIZY, de l'Outil CMS et/ou du Site Web durant une plage de maintenance très brève.

En cas d'interruption ou de perturbation des Services durant une plage de maintenance programmée, EKIPIZY ne pourra être tenue responsable de leurs conséquences sur les activités du CLIENT.

Le Site Web et les Contenus sont régulièrement sauvegardés par EKIPIZY et, en cas de sinistre affectant les serveurs d'hébergement, celle-ci s'efforcera de remettre en ligne le Site Web et/ou les Contenus affectés par le sinistre dans les meilleurs délais.

### ARTICLE 13. SERVICE DE MAINTENANCE DE L'OUTIL CMS ET DU SITE WEB

Le présent article décrit l'ensemble des Services permettant le maintien en condition opérationnelle de l'Outil CMS et du Site Web, à titre préventif et correctif.

La maintenance corrective correspond à l'engagement que prend EKIPIZY de corriger toute Anomalie affectant l'Outil CMS et le Site Web.

Une Anomalie est considérée comme corrigible lorsque, l'Outil CMS et/ou le Site Web étant utilisés dans des conditions conformes à la Documentation et au Dossier de Création, elle est reproductible et l'Outil CMS et/ou le Site Web ne délivre pas des résultats conformes à son objet et/ou tel que défini dans ces documents. A défaut de reproductibilité de l'Anomalie, les parties s'engagent à collaborer pour en déceler la cause et la résoudre.

# CONDITIONS GENERALES DE SERVICES – SITE INTERNET EKIPIZY

## CGS-EKIPIZY-SVDA-01/07/2023

EKIPIZY s'engage à remettre en conditions d'exploitation l'Outil CMS et le Site Web à la suite d'une Anomalie et, en tout état de cause, les remettre en conformité avec la Documentation et le Dossier de Création.

Au titre des Services de maintenance, EKIPIZY s'engage notamment à :

- Maintenir de manière continue l'Outil CMS et le Site Web en bon état de fonctionnement,
- Prendre en charge les demandes d'intervention du CLIENT et procéder aux corrections des Anomalies signalées par le CLIENT ou, le cas échéant, à fournir une solution de contournement, dans les meilleurs délais.

### ARTICLE 14. SERVICE SUPPORT

Le CLIENT bénéficie d'une assistance pendant toute la durée du Contrat auprès du Service support de EKIPIZY.

Le Service support intervient auprès du CLIENT dans deux cas :

- Le traitement d'une Anomalie,
- La fourniture d'information.

Le Service support de EKIPIZY pourra être contacté :

- Soit au moyen d'une assistance téléphonique disponible, les jours ouvrés français (hors jours fériés), du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00, au : 0 800 100 285,
- Soit au moyen d'un courrier électronique adressé à : service-clients@regicom.fr

### ARTICLE 15. MISE A JOUR DU SITE

#### 15.01 MISE A JOUR AU MOYEN DE L'OUTIL CMS PAR LE CLIENT

L'Outil CMS a pour objet de permettre au CLIENT d'être autonome dans la gestion des Contenus de son Site Web.

L'Outil CMS ne permet pas de modifier la structure du Site Web ou ses éléments de conception : seuls les Contenus peuvent être créés, modifiés, supprimés ou dépubliés du Site Web par le CLIENT au moyen de cet Outil CMS. A valider

La Documentation détaille les modalités de gestion des Contenus par le CLIENT au moyen de l'Outil CMS.

Aux fins de lecture, d'enregistrement, de modification et/ou de suppression de Contenus, l'Utilisateur du CLIENT doit se connecter à l'Outil CMS au moyen de son Compte CMS prévu à cet effet.

#### 15.02 MISE A JOUR

Le CLIENT devra lui-même, grâce à l'outils CMS, gérer les modifications à apporter à son site internet.

EKIPIZY n'est pas tenu d'assurer les modifications et les mises à jour à apporter au site internet du CLIENT.

Toute intervention d'EKIPIZY, non comprise dans l'Offre souscrite constitue un Service optionnel qui donnera lieu à un devis.

Dans les meilleurs délais à réception de la demande du CLIENT, EKIPIZY répondra au CLIENT sur sa faisabilité et lui indiquera un délai approximatif d'exécution. EKIPIZY fera de son mieux pour procéder à ces modifications.

Sont exclues du Service de mise à jour toutes les demandes de modifications majeures relatives à la structure du Site Web, sa refonte, la modification de son graphisme ou de son « look and feel » et, plus généralement, toute opération qui imposerait de la programmation. La réalisation de ces opérations ne pourra avoir lieu qu'après conclusion d'un contrat séparé entre les parties.

Les demandes de mises à jour et leur validation relèvent de la responsabilité exclusive du client.

### ARTICLE 16. DROIT D'UTILISATION ACCORDE AU CLIENT

EKIPIZY est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits d'exploitation lui permettant de conclure le Contrat, en particulier au titre du droit d'auteur et du droit des bases de données, afférents à l'Outil CMS et au Site Web, ainsi qu'à tous les éléments les constituant, hormis les Contenus du CLIENT.

Pendant toute la durée du Contrat, EKIPIZY concède au CLIENT, en ce inclus à l'Utilisateur, un droit d'utilisation, non-exclusif, interne, personnel et non-transférable, de l'Outil CMS et du Site Web. Le droit ainsi concédé consiste en (i) un droit d'utilisation des fonctionnalités mises à disposition sur l'Outil CMS et le Site Web, (ii) un droit de consultation en ligne de leurs pages et (iii) un droit de reproduction consistant en une impression et/ou une sauvegarde de ces pages.

Ces droits s'appliqueront à toutes les corrections, modifications et évolutions fonctionnelles que EKIPIZY pourrait apporter à l'Outil CMS et/ou au Site Web pendant l'exécution du Contrat.

Tous les autres droits de propriété intellectuelle sont expressément conservés par EKIPIZY. Tout exercice de ces autres droits constituerait un acte de contrefaçon susceptible de poursuites judiciaires par EKIPIZY.

### ARTICLE 17. GARANTIES

#### 17.01 GARANTIE TECHNIQUE

EKIPIZY garantit au CLIENT la conformité des fonctionnalités principales de l'Outil CMS et du Site Web à la Documentation et au Dossier de Création.

Bien que EKIPIZY ait pris un soin tout particulier à la conception et à la réalisation de l'Outil CMS et du Site Web, le CLIENT est informé qu'un programme informatique ne peut être garanti sans erreur ni interruption de fonctionnement, ni défaut, ce qu'il accepte expressément.

EKIPIZY exclut toute garantie d'adéquation de l'Outil CMS et du Site Web aux besoins du CLIENT.

#### 17.02 GARANTIE D'EVICITION

EKIPIZY garantit au CLIENT disposer de l'ensemble des droits d'auteur sur l'Outil CMS et le Site Web et, en conséquence, l'exercice paisible des droits accordés par application de l'article « DROIT D'UTILISATION ACCORDE AU CLIENT ».

Si le CLIENT reçoit une mise en demeure d'un tiers arguant que tout ou partie de l'Outil CMS et/ou du Site Web constitue la contrefaçon de ses droits d'auteur et/ou un acte de concurrence déloyale, le CLIENT s'engage à en informer EKIPIZY dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de cette mise en demeure.

Dans l'hypothèse d'un contentieux avec ce tiers, les parties s'engagent à collaborer et, notamment, à se communiquer tout document utile, dans les limites de leurs intérêts réciproques.

Dans le cas où, à la suite de l'action engagée par le tiers, il résulterait de la condamnation ou de la transaction signée entre le demandeur à l'action et EKIPIZY une interdiction d'exercer tout ou partie des droits consentis par le Contrat, EKIPIZY s'efforcera :

- D'obtenir le droit de poursuivre l'exercice de ces droits pour le CLIENT,
- De remplacer l'Outil CMS, le Site Web ou les fonctionnalités contrefaisantes par un programme similaire,
- De modifier l'Outil CMS ou le Site Web afin de le rendre non contrefaisant.

A défaut, le CLIENT pourra appliquer l'article « CLAUSE RESOLUTOIRE ».

EKIPIZY garantira le CLIENT de toute condamnation au titre du Contrat pour l'utilisation de l'Outil CMS et du Site Web.

### ARTICLE 18. RESPONSABILITE DES CONTENUS

La définition et la mise en œuvre de graphisme personnalisé et la rédaction du contenu texte sont dévolues à EKIPIZY.

Le client est informé que le nombre de pages est illimité mais que EKIPIZY ne créera au maximum que 20 pages de contenu Internet, en fonction de l'Offre choisie par le Client. Le Client garantit qu'il est le seul titulaire des droits sur le Contenu qu'il nous aura lui-même transmis à l'exclusion de tout contenu fourni par EKIPIZY.

A ce titre, EKIPIZY ne pourra engager sa responsabilité contre tout recours de tiers concernant l'utilisation du Contenu. Le Client est exclusivement responsable du Contenu de son site et des campagnes publicitaires s'il y a souscrit, intégré ou mis en ligne suite à la validation de son site.

Le Client pourra aussi fournir à EKIPIZY le Contenu destiné à être intégré sur le Site Client lors de la première présentation du Site Client. Le Contenu devra respecter les consignes de EKIPIZY quant au format électronique. Le Client est informé que chaque page du Site créée par EKIPIZY pourra contenir au maximum des Contenus équivalents à une page-écran de de deux mille (2000) caractères

Le CLIENT s'engage à ce que le Site Web revête un caractère professionnel.

#### 18.01 RESPONSABILITE DES CONTENUS PUBLIES PAR LE CLIENT AU MOYEN DE L'OUTIL CMS

Le CLIENT est seul responsable de ces Contenus. Néanmoins, le CLIENT s'engage expressément, dans le cadre du Service d'hébergement de son Site Web fourni par EKIPIZY, à utiliser les serveurs d'hébergement à des fins licites, non contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre public, non contrefaisantes et non diffamantes.

En tout état de cause et conformément à l'article 61-7 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 précitée, à titre d'exemples, sans que cette liste ait un quelconque caractère exhaustif, le CLIENT s'engage à ne pas diffuser de Contenu, ni de message, qui :

- Présente un caractère pédophile ;
- Présente un caractère violent, incitant au terrorisme, pornographique ou est de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine ou qui incite des mineurs à se livrer à des jeux les mettant physiquement en danger, lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur,
- Provoque à commettre des atteintes volontaires à la vie, à l'intégrité de la personne ou des agressions sexuelles,
- Provoque à commettre des vols, extorsions et destructions, dégradations et détériorations volontaires dangereuses pour les personnes,
- Provoque à l'un des crimes et délits portant atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation,
- Incite à la violence, notamment aux violences faites aux femmes, ainsi qu'à des atteintes à la dignité humaine, au crime, au délit, au suicide, au terrorisme,
- Fasse l'apologie des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des crimes de réduction en esclavage ou d'exploitation d'une personne réduite en esclavage, des crimes et délits de collaboration avec l'ennemi ou d'actes de terrorisme ;
- Provoque à la discrimination, à la haine, à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ;
- Provoque à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre ou de leur handicap ;
- Permette la traite d'êtres humains, le proxénétisme,
- Provoque à la discrimination entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ;
- Porte atteinte à l'honneur, à la considération ou à l'image d'une personne ;

# CONDITIONS GENERALES DE SERVICES – SITE INTERNET EKIPIZY

## CGS-EKIPIZY-SVDA-01/07/2023

- Porte atteinte à la sécurité, à la vie privée, à l'image et à l'intimité de la vie privée d'une personne ;
- Porte atteinte à l'ordre public.

De même, le Site ne pourra donner accès à d'autres sites comportant de tels éléments.

Le CLIENT assume seul les risques et périls de son activité. Il est notamment entièrement responsable des services télématiques et informations et autres qu'il diffuse, de leur exploitation et de leur mise à jour.

Le CLIENT s'engage, conformément à la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004, à mentionner sur le Site Web à destination des internautes, les informations suivantes :

- Pour ce qui le concerne, les informations notamment exigées par les articles 6 III-1 de cette loi.
- Pour ce qui concerne EKIPIZY, en sa qualité d'hébergeur, les mentions suivantes (à la date des présentes) :  
Raison sociale du prestataire d'hébergement : EKIPIZY  
Siège social du prestataire d'hébergement : 36, rue Raspail 92300 LEVALLOIS-PERRET,

Enfin, le Client s'engage à respecter les règles de la « netiquette ».

### 18.02 RESPONSABILITE DES CONTENUS MIS EN LIGNE POUR LE CLIENT PAR EKIPIZY

EKIPIZY pourra refuser de mettre en ligne tout Contenu qui contreviendrait aux principes énoncés à l'article « RESPONSABILITE DES CONTENUS PUBLIES PAR LE CLIENT AU MOYEN DE L'OUTIL CMS », sans préjudice de l'exercice de ses droits.

Sans préjudice des stipulations du Contrat, le CLIENT déclare à EKIPIZY qu'il dispose directement ou indirectement de toutes les autorisations d'utilisation et de diffusion nationales et internationales des Contenus susceptibles d'être utilisés ou diffusés par l'intermédiaire de son Site Web qu'il communique à EKIPIZY pour mise en ligne.

Et, le CLIENT garantit EKIPIZY des conséquences de tout recours d'éditeurs tiers et/ou d'ayants-droits quant à l'hébergement et à la diffusion de tout Contenu protégé par un droit de propriété intellectuelle.

De manière générale, le CLIENT garantit EKIPIZY de tout recours de tiers portant sur les Contenus.

## ARTICLE 19. RESTRICTION, LIMITATION ET SUSPENSION DES PRESTATIONS

Le CLIENT est informé que EKIPIZY pourrait être amenée à informer les autorités publiques compétentes des informations ou des activités illicites dont elle pourrait avoir connaissance dans l'exercice de ses activités, conformément à la loi.

Par ailleurs, EKIPIZY se réserve le droit de coopérer, conformément à la loi, avec les autorités qui effectueraient des vérifications relatives aux Contenus.

En cas de manquement à une disposition légale, constaté par une autorité judiciaire au sens de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, ou en cas d'injonction délivrée par l'autorité judiciaire de supprimer un Contenu litigieux, EKIPIZY pourra prendre toute disposition nécessaire pour supprimer ce Contenu ou en empêcher l'accès.

EKIPIZY ne pourra voir sa responsabilité engagée par le CLIENT si, agissant conformément à la loi précitée, elle procédait au retrait ou rendait l'accès impossible à des Contenus illicites.

En cas de réclamation amiable ou de mise en demeure d'un tiers adressée à EKIPIZY estimant qu'un Contenu est illicite ou lui cause un préjudice, celle-ci pourra informer sans délai le CLIENT. À défaut de suppression du Contenu litigieux par le CLIENT, ce dernier garantira EKIPIZY, nonobstant toute clause contraire, intégralement et sans limitation de tout recours et condamnation à des dommages et intérêts auxquels EKIPIZY pourrait être exposée à raison de cette réclamation.

De même, si EKIPIZY est informée que le CLIENT utilise les Services pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme au Contrat et plus généralement aux lois et aux réglementations en vigueur, elle se réserve la possibilité de restreindre, limiter ou suspendre ses Services d'hébergement du Site et/ou du Contenu, sans préavis ni indemnité.

En toute hypothèse, la suspension ou l'interruption des Services pour les motifs mentionnés ci-dessus ne donnera droit au versement d'aucun dédommagement au CLIENT, celui-ci restant responsable des Contenus présents sur le Site Web et redevable envers EKIPIZY de toutes les sommes dues jusqu'à la fin de la durée des Services.

En toute hypothèse, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements, atteintes ou mises en cause.

Le CLIENT est, en tout état de cause, informé de la mesure par courrier électronique.

Les restrictions, limitations ou suspensions de service effectuées dans le cadre du Contrat ne sont jamais considérées par les parties comme la réparation d'un manquement du CLIENT.

## ARTICLE 20. SERVICES OPTIONNELS

### 20.01 DEVELOPPEMENTS SPECIFIQUES

Dans l'hypothèse où le CLIENT souhaiterait bénéficier de développements spécifiques relatifs au Site Web, les parties pourront conclure un contrat spécifique, distinct du présent Contrat, qui stipulera notamment les conditions et modalités de cette prestation de service ainsi que de maintenance des développements spécifiques ainsi réalisés.

### 20.02 REFERENCEMENT

Au titre des Services de conception du Site Web, pour favoriser son référencement naturel, EKIPIZY intègre dans ses pages des expressions/mots clés choisis par le CLIENT (en ce inclus les balises html courantes).

Le CLIENT est informé que EKIPIZY ne peut garantir aucun positionnement du Site Web sur les moteurs de recherche.

En sus et à titre d'option, le CLIENT peut souscrire à une offre spécifique de référencement. Cette offre fait l'objet de conditions générales qui lui sont propres.

## ARTICLE 21. CONFIDENTIALITE

### 21.01 DEFINITION ET CHAMP D'APPLICATION

Sont considérées comme confidentielles toutes informations, données, documents de toute nature communiqués par l'une des parties à l'autre pour les besoins du Contrat, par oral, écrit ou par voie électronique et incluant, sans restriction, tout concept, stratégie industrielle, plan marketing et financier, compte-rendu de réunion, memorandum, analyse, maquette, dessin, prototype, échantillon, modèle, amélioration, perfectionnement, développement, méthodologie, savoir-faire, que ces informations soient ou non protégées au titre de la propriété intellectuelle.

Toutefois, il est précisé que le présent engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations :

- Qui font déjà partie ou seraient amenées à faire partie au moment de leur divulgation, du domaine public et qui à ce titre sont ou seraient accessibles, non confidentiellement, sans que l'une des parties ne les fournissent à l'autre ; ou
- Dont l'une des parties aura expressément et par écrit accepté, au profit de l'autre partie, la divulgation à des tiers ; ou
- Qui devraient être divulguées à des autorités publiques ou judiciaires en vertu d'une décision de justice, d'une procédure d'instruction, d'une enquête ou de toute loi ou réglementation applicable, après en avoir préalablement alerté l'autre partie et avoir fourni ses meilleurs efforts pour limiter, dans la mesure où cela est légalement possible, l'étendue de la divulgation.

Les Conditions Particulières sont confidentielles.

### 21.02 REGIME

Chaque partie s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle, aucun savoir-faire, aucun secret technique, de commerce ou de fabrication de l'autre partie à un quelconque tiers, et à ne pas utiliser ces informations ou secrets à d'autres fins que la bonne exécution des présentes.

Les stipulations du présent article resteront en vigueur pendant les cinq (5) années qui suivront la communication des informations confidentielles. La présente obligation de confidentialité survivra à l'expiration des présentes, quelle qu'en soit la cause, aussi longtemps que les informations ou secrets concernés ne seront pas tombés dans le domaine public ou que ce délai de cinq (5) années ne sera pas écoulé.

A cet effet, les parties prendront toutes dispositions requises auprès de leur personnel et auprès d'entreprises auxquelles elles auraient recours, afin de conserver auxdites informations leur caractère confidentiel. Les parties s'engagent notamment à en limiter la diffusion aux seuls membres de leur personnel qui en auront besoin dans l'exercice de leurs fonctions pour l'exécution du Contrat.

## ARTICLE 22. SECURITE LOGIQUE

L'accès au Compte CMS s'effectue à partir de tout appareil disposant d'un accès à l'internet, de type ordinateur, tablette et/ou smartphone selon les dispositions de la Documentation. Le CLIENT étant seul responsable de l'acquisition de ses matériels et moyens de connexion.

Il est très fortement recommandé au CLIENT de protéger ses matériels au moyen de mots de passe forts, de procédés de chiffrement et d'anti-virus.

L'inscription de l'utilisateur au Compte CMS ainsi que son utilisation sont effectuées sous la seule et unique responsabilité du CLIENT.

Les mots de passe doivent être modifiés régulièrement et EKIPIZY recommande fortement de ne pas choisir un mot de passe constituant un mot courant, mais d'alterner chiffres, symboles et lettres, minuscules et majuscules.

En cas de perte de son mot de passe par l'utilisateur, le CLIENT a l'obligation de contacter EKIPIZY aux fins que celle-ci lui permette à nouveau l'utilisation du Compte CMS.

Les Identifiants sont destinés à réserver l'accès au Compte CMS à l'utilisateur du CLIENT, à protéger l'intégrité et la disponibilité de l'Outil CMS, du Site Web, ainsi que l'intégrité et la disponibilité des Contenus du CLIENT tels que transmis par l'utilisateur.

EKIPIZY ne saurait être responsable envers le CLIENT en raison d'un quelconque préjudice qu'il subirait du fait d'une utilisation par un tiers des Identifiants qu'il aura attribués à l'utilisateur. En cas de perte, de détournement ou d'utilisation frauduleuse de tout ou partie de ces Identifiants, le CLIENT devra immédiatement avvertir EKIPIZY. Le CLIENT demeure responsable de toute utilisation faite de ces Identifiants jusqu'à l'intervention de EKIPIZY. Dans le cas où le CLIENT diffuserait ou utiliserait un Identifiant de façon contraire à sa destination, EKIPIZY se réserve le droit de résilier le Contrat et de supprimer l'accès au Compte CMS ainsi que, le cas échéant, les Contenus du CLIENT fautif, et ce sans préavis ni indemnité.

## ARTICLE 23. CONDITIONS FINANCIERES

### 23.01 PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix de chaque Offre est stipulé aux CPS.

En conséquence, le prix des Services que le CLIENT s'engage à payer à EKIPIZY est stipulé aux CPS, de même que les modalités de facturation. Par défaut, les factures sont adressées par mail au client.

Le CLIENT a le choix de souscrire aux CPS entre plusieurs offres avec ou sans engagement :

-Pour les contrats sans engagement, le CLIENT recevra une facturation émise par EKIPIZY sous forme de mensualités à partir de la mise en ligne du site internet.

# CONDITIONS GENERALES DE SERVICES – SITE INTERNET EKIPIZY

## CGS-EKIPIZY-SVDA-01/07/2023

-Pour les contrats avec engagement, le CLIENT recevra une seule et unique facturation annuelle émise par EKIPIZY à la mise en ligne du site internet.

Dans les deux cas (avec ou sans engagement), le CLIENT recevra une première facturation relative aux frais de création à la signature du contrat.

Les modalités de règlement sont également mentionnées aux CPS.

Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, le délai de règlement des factures de EKIPIZY est de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture.

Ce délai de règlement pourrait être révisé après la signature du contrat après examen de la situation financière du client ou selon les spécificités du contrat.

Un acompte ou une caution pourra être réclamé à la signature du contrat soit par carte bancaire, virement, ou prélèvement automatique.

Il ne sera fait application d'aucun escompte pour tout paiement anticipé.

### 23.02 DEFALTE DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement d'un contrat antérieur ou en cours, EKIPIZY pourra suspendre ou résilier de plein droit, sans préavis, sans formalité et sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnisation, tous les contrats conclus avec son client.

La résiliation pour défaut de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues jusqu'au terme du contrat, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par facture ainsi que le paiement d'une indemnité de 30% de la somme restante due au contrat.

En cas de défaut de paiement dû à un rejet de prélèvement, EKIPIZY sera en droit d'exiger du client une indemnité pour frais de rejet bancaire d'un montant de 20 euros.

### ARTICLE 24. CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de manquement au contrat par l'une des deux parties, le contrat sera résilié de plein droit.

### ARTICLE 25. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera tenue pour responsable à l'égard de l'autre de l'inexécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation due au titre du Contrat, qui seraient dus à la survenance d'un des cas de force majeure tels que reconnus habituellement par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Dans un tel cas, les obligations nées au titre du contrat seront suspendues sous réserve que la partie entendant invoquer un tel cas informe l'autre partie le plus rapidement possible.

Si un tel cas se poursuit au-delà d'une période d'un (1) mois, le Contrat pourra être résilié, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

### ARTICLE 26. RESPONSABILITE

La responsabilité de EKIPIZY ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le CLIENT n'aurait pas respecté les exigences de la Documentation ou du Dossier de Création.

EKIPIZY ne peut en aucun cas être tenue responsable de tout dommage susceptible d'intervenir sur le système informatique du CLIENT.

La responsabilité de EKIPIZY ne peut être recherchée que pour des dommages directs et prévisibles, exclusivement causés par un manquement de EKIPIZY à ses obligations.

EKIPIZY ne sera pas responsable des dommages indirects tels que préjudice d'image, même si EKIPIZY a été tenue informée de l'éventualité de ces dommages.

Chaque partie devra faire tout son possible pour minimiser les préjudices qu'elle pourrait subir au titre du Contrat.

Dans tous les cas, le montant total des dommages et intérêts auxquels EKIPIZY pourrait être condamnée au titre du Contrat, toutes causes et tous préjudices confondus, est expressément et globalement limité au montant annuel du prix payé par le CLIENT à la date à laquelle le dommage aura été causé à celui-ci.

Les stipulations du présent article établissent une répartition des risques entre le CLIENT et EKIPIZY. Le prix convenu entre les parties reflète cette répartition ainsi que la limitation de responsabilité.

Dans l'hypothèse où la définition de CLIENT aurait pour effet d'inclure plusieurs personnes physiques et/ou morales, ce montant ne sera dû, de manière unique et global, qu'au seul CLIENT signataire matériel des CPS, à charge pour lui de le répartir entre ces différentes personnes physiques ou morales.

Le CLIENT ne pourra engager de poursuites judiciaires à l'encontre de EKIPIZY en vue d'obtenir réparation d'un préjudice qu'il alléguerait au-delà d'un délai d'un (1) mois à compter du moment où il aura eu connaissance de l'inexécution de l'obligation.

### ARTICLE 27. ASSURANCE

EKIPIZY déclare être assurée pour sa responsabilité civile exploitation, professionnelle et incendie auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tous les dommages matériels et immatériels, qui pourraient être causés au CLIENT, par ses collaborateurs lors de l'exécution des Services.

EKIPIZY s'engage à maintenir ces garanties suffisantes pendant toute la durée du Contrat et à communiquer au CLIENT, à sa demande, une nouvelle attestation d'assurance à chaque renouvellement annuel. EKIPIZY s'engage également à régler toutes les primes d'assurance tout au long de l'exécution du Contrat afin de permettre au CLIENT, le cas échéant, de faire valoir ses droits en qualité de bénéficiaire.

### ARTICLE 28. CESSION

EKIPIZY se réserve le droit de céder, transférer ou sous-traiter librement tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat à toute société la contrôlant, contrôlée par elle ou placée sous contrôle commun, au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

### ARTICLE 29. CLAUSES DIVERSES

Le fait que EKIPIZY ne se prévale pas à un moment donné de l'une des stipulations du Contrat ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Aucune des stipulations du Contrat ne saurait être interprétée comme créant une quelconque société ou association en participation, ni un quelconque mandat de représentation et aucune des parties ne sera habilitée ou autorisée à conclure le moindre engagement liant l'autre partie, ou à créer la moindre responsabilité à la charge de l'autre partie par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit.

### ARTICLE 30. ELECTION DE DOMICILE ET NOTIFICATIONS

Les parties communiqueront par tout moyen approprié (téléphone, courrier électronique, courrier postal, etc.).

Aux fins d'exécution des présentes et de ses suites, les parties élisent domicile aux adresses énoncées au Contrat. Toute modification d'adresse devra être notifiée par la partie qui en est l'objet à l'autre partie.

Les notifications, mises en demeure et communications de toutes sortes entre les parties sont valablement faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse des parties.

La date de notification est la date de réception de la lettre recommandée, l'avis de réception faisant foi ou, à défaut de réception, la date de première présentation par les services postaux.

### ARTICLE 31. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le Contrat est soumis à la loi française en toutes ses stipulations et ce quel que soit le lieu d'exécution des présentes.

EN CAS DE LITIGE ENTRE LES PARTIES RELATIF A LA FORMATION, L'INTERPRETATION ET/OU L'EXECUTION DU CONTRAT ET A DEFALTE D'ACCORD AMIABLE ENTRE LES PARTIES, COMPETENCE EXCLUSIVE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPELS EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU CONSERVATOIRES.

Les CGS sont applicables pour toutes CPS signées à compter du 01/07/2023.

**CONDITIONS GENERALES DE SERVICES – SITE INTERNET EKIPIZY**  
**CGS-EKIPIZY-SVDA-01/07/2023**

**ANNEXE – Droit de Rétractation**

Le CLIENT reconnaît et accepte que ne sont pas applicables les dispositions du Code de la consommation et du Code civil encadrant la vente à distance et la vente électronique, nonobstant les autres règles non applicables aux contrats conclus entre professionnels. En signant le Contrat, il renonce expressément au bénéfice d'un droit de rétractation, les Services concernant essentiellement du contenu numérique personnalisé.

Il est rappelé que le droit de rétractation n'est pas applicable par principe dans les relations entre professionnels mais ne s'applique qu'aux consommateurs et aux personnes physiques. Conformément aux dispositions de l'article préliminaire du Code de la consommation (Loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, art. 3) : « *est considérée comme un consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale* ».

Par ailleurs, il est également rappelé que le droit de rétractation ne s'applique pas aux achats suivants : les biens ou services confectionnés à la demande du client ou nettement personnalisés, et le contenu numérique fourni sur un support immatériel et contrat d'abonnement à ces prestations dont l'exécution a commencé avec l'accord du client et pour lequel celui-ci a renoncé à son droit de rétractation.

Le CLIENT reconnaît agir en qualité de professionnel au sens du Code de la consommation et déclare que les prestations commandées ont un rapport direct avec son activité professionnelle, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale et qu'il ne pourra se prévaloir de ladite qualité de consommateur.

Par exception à ce principe et en application de l'article L. 221-3 du Code de la consommation, certains professionnels peuvent toutefois bénéficier d'un droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature d'un contrat de commande relatif aux Services. Il est toutefois précisé que ce droit de rétractation ne sera ouvert qu'aux contrats conclus « hors établissement » en la présence physique simultanée des deux parties conformément à l'article L.221-1 du Code de la consommation. Pour en bénéficier, le CLIENT devra en outre justifier que :

- Le Contrat qu'il souhaite annuler est étranger à son activité principale ;
- Le nombre des salariés qu'il emploie est inférieur à cinq.

Pendant ce délai, l'exécution des Services sera différée d'autant.

Le CLIENT devra, à ses frais, informer REGICOM WEBFORMANCE de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu ci-dessus, le formulaire de rétractation disponible sur à l'adresse : [https://www.regicom.fr/media/pdf/formulaire\\_retractation.pdf](https://www.regicom.fr/media/pdf/formulaire_retractation.pdf) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté et exprimant sa volonté de se rétracter, à envoyer par mail ou à EKIPIZY par LRAR à l'adresse : REGICOM WEBFORMANCE – 36-40 rue Raspail – 92300 LEVALLOIS PERRET.

# CONDITIONS GENERALES DE SERVICES – SITE INTERNET EKIPIZY

## CGS-EKIPIZY-SVDA-01/07/2023

### ANNEXE – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

D'une part, EKIPIZY procède à un traitement de données des membres du personnel du CLIENT aux fins d'exécution du Contrat.

D'autre part, le Site Web peut permettre de traiter des données à caractère personnel de prospects ou clients du CLIENT.

Ces deux types de traitement de données à caractère personnel sont effectués, selon les stipulations du présent article et conformément aux réglementations suivantes :  
-Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »),  
-La Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées.

#### ARTICLE 01. TRAITEMENTS OPERES PAR EKIPIZY EN QUALITE DE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Les données à caractère personnel relatives aux interlocuteurs de EKIPIZY chez le CLIENT, collectées et/ou traitées par EKIPIZY, le sont par cette dernière en qualité de responsable de traitement au sens de la réglementation précitée.

Ces données sont obligatoires et utilisées pour permettre la bonne exécution du Contrat, notamment la fourniture des Services par EKIPIZY, laquelle constitue la base légale du traitement. Elles sont conservées pour toute la durée du Contrat, augmentée de la durée de prescription en matière commerciale.

La collecte et/ou le traitement de ces données pourra donner lieu à l'exercice par les personnes concernées de leur droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, du traitement, de leur droit ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) ainsi que de leur droit d'opposition dans les conditions prévues par la réglementation. Les personnes concernées peuvent également saisir une autorité de contrôle (la CNIL en France).

Ces droits pourront être exercés par courrier adressé à :  
REGICOM WEBFORMANCE  
36-40 RUE RASPAIL  
92300 LEVALLOIS-PERRET

Le CLIENT s'engage à en informer les personnes concernées pour le compte de EKIPIZY.

#### ARTICLE 02. STIPULATIONS APPLICABLES EN MATIERE DE SOUS-TRAITANCE

Les bases de données traitées au moyen du Site Web sont la propriété exclusive du CLIENT.

En application du Contrat, EKIPIZY peut être amenée à accéder et, le cas échéant, à traiter des données à caractère personnel pour le compte et sur instruction du CLIENT et, en tout état de cause, procède à leur conservation au titre de ses Services d'hébergement du Site Web.

En conséquence et conformément à ces deux réglementations, le CLIENT est « responsable de traitements » relativement à ces données à caractère personnel, et EKIPIZY, du fait des Services qu'elle fournit au CLIENT, est « sous-traitant ». Les parties déclarent exclure expressément toute situation qui ferait d'elles des « responsables conjoints de traitements » au sens du RGPD.

Les parties s'engagent à négocier de bonne foi toute adaptation du présent article en fonction des évolutions législatives et réglementaires qui pourraient être adoptées.

##### 02.01 OBLIGATIONS DU CLIENT, RESPONSABLE DE TRAITEMENT

En sa qualité de responsable de traitement, le CLIENT s'engage à :

- Informer les personnes concernées dans les conditions et selon les modalités prévues au RGPD,
- Collecter et traiter les données à caractère personnel des personnes concernées de manière licite et, si besoin, recueillir leur consentement aux traitements réalisés,
- Réaliser les éventuelles analyses d'impact relative à la protection des données,
- Ne pas mettre en œuvre un traitement sans avoir, le cas échéant, consulter de manière préalable les personnes concernées ou leurs représentants ainsi que l'autorité de contrôle,
- Laisser EKIPIZY accéder aux données aux fins de l'exécution du Contrat,
- Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par EKIPIZY,
- Veiller, au préalable et pendant toute la durée des traitements, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part de EKIPIZY,
- Superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de EKIPIZY.

##### 02.02 OBLIGATIONS DE EKIPIZY, SOUS-TRAITANT

Conformément à l'article 28 §3 du RGPD, EKIPIZY :

- a) Ne traite les données à caractère personnel que sur instruction documentée du CLIENT, y compris en ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, à moins qu'il ne soit tenu d'y procéder en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel EKIPIZY est soumise ; dans ce cas, EKIPIZY informe le CLIENT de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- b) Veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- c) Prend toutes les mesures requises en vertu de l'article 32 du RGPD « Sécurité du traitement » ;
- d) Respecte les conditions visées aux paragraphes 2 et 4 pour recruter un autre sous-traitant ;
- e) Tient compte de la nature du traitement, aide le CLIENT, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au chapitre III ;
- f) Aide le CLIENT à garantir le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36, compte tenu de la nature du traitement et des informations à la disposition de EKIPIZY ;
- g) Selon le choix du CLIENT, supprime toutes les données à caractère personnel ou les renvoie au CLIENT au terme de la prestation de services relatifs au traitement, et détruit les copies existantes, à moins que le droit de l'Union ou le droit de l'Etat membre n'exige la conservation des données à caractère personnel ;

- h) Met à la disposition du CLIENT toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues à l'article 28 du RGPD et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le CLIENT ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits ;
- i) Informe immédiatement le CLIENT si, selon lui, une instruction constitue une violation du RGPD ou d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relatives à la protection des données.

En aucun cas, EKIPIZY n'est autorisée au titre du Contrat à déterminer les finalités et les moyens des traitements des données du CLIENT.

##### 02.03 COOPERATION

Chaque partie s'engage à coopérer avec l'autre et, sans que cette liste soit exhaustive, notamment :

- En cas d'exercice de ses droits par une personne concernée ; EKIPIZY s'engageant, dans la mesure du possible, à aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage),
- Lorsque les personnes concernées exercent auprès du sous-traitant des demandes d'exercice de leurs droits, le sous-traitant doit adresser ces demandes dès réception par courrier au CLIENT ;
- En cas de demande, notification et/ou contrôle de l'autorité de contrôle,
- A s'informer de telles situations dans les meilleurs délais,
- A ce que leurs éventuels délégués à la protection des données coopèrent pour tout sujet lié au respect du RGPD ;

##### 02.04 CARACTERISTIQUES DES TRAITEMENTS

Conformément à l'article 28 §3 al. 1 du RGPD, il est précisé qu'à la date de conclusion du présent contrat, les caractéristiques des traitements effectués au moyen du Site Web sont les suivantes :

- Objet des traitements : EKIPIZY est autorisée à traiter, pour le compte du CLIENT, les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les Services objet du présent contrat exclusivement.
- Durée des traitements : la durée du Contrat, exclusivement.
- Nature et finalités des traitements : EKIPIZY utilise vos données à caractère personnel qu'à des fins à la fois légitimes et nécessaires (art. 6 du RGPD) : Cela signifie que EKIPIZY traite vos données à caractère personnel (sous forme électronique ou non) pour des finalités légitimes dans le cadre de la relation contractuelle, du business et de la sécurité/sûreté. Ces finalités sont notamment, mais pas seulement, les suivantes : Communication d'informations, offres et prospect ; Communications dans le cadre de l'exécution d'un contrat.
- Types de données personnelles traitées : Données relatives à votre identité (nom, prénom, adresse, numéro à la TVA, numéro d'entreprise, etc.) ; Données de statut personnel (numéro de téléphone, e-mail personnel, ...); Données financières (numéro de compte bancaire, détails de facturation, ...); Données relatives à l'exécution du contrat conclu avec nous (objet du contrat, adresse de facturation, données professionnelles, ...); Données relatives à l'utilisation d'équipement électronique, tel que des ordinateurs (mot de passe, log data, données d'identification électronique, détails de facturation, ...).

##### 02.05 TENUE DE REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT

Chacune des parties s'engage, pour ce qui la concerne et si elle y est tenue par le RGPD, à tenir le registre des activités de traitement prévu à l'article 30 du RGPD.

Dans tous les cas, chaque partie s'engage à fournir à l'autre les informations requises par le RGPD aux fins que celle-ci puisse tenir son propre registre des activités de traitement.

Chacune des parties s'engage à informer l'autre si une autorité de traitement lui demande de mettre son registre de traitement à sa disposition.

##### 02.06 MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES APPROPRIÉES ET SECURITE DES TRAITEMENTS

Conformément à l'article 28 §1 du RGPD, le CLIENT convient que EKIPIZY lui a présenté des garanties suffisantes quant à sa capacité à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées, de manière que les traitements réalisés en application du Contrat répondent aux exigences du RGPD, garantissent un niveau de sécurité adapté au risque et garantissent la protection des droits des personnes concernées.

Pour chacun des différents traitements réalisés au moyen du Site Web, compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, ces mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque sont détaillées dans le « Plan d'Assurance Sécurité », document disponible sur demande faite par le CLIENT.

Les parties s'engagent à discuter de bonne foi du réexamen et de l'actualisation de ces mesures qui pourraient se révéler nécessaires.

Conformément aux articles 29 et 32 §4, les parties prennent des mesures afin de garantir que toute personne physique agissant sous leur autorité, qui a accès à des données à caractère personnel, ne les traite pas, excepté sur instruction du responsable du traitement, à moins d'y être obligée par le droit de l'Union ou le droit d'un Etat membre.

Conformément à l'article 33 du RGPD, EKIPIZY s'engage à notifier au responsable du traitement toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance.

Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au CLIENT, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

##### 02.07 RECRUTEMENT DE SOUS-TRAITANTS PAR EKIPIZY

## CONDITIONS GENERALES DE SERVICES – SITE INTERNET EKIPIZY

### CGS-EKIPIZY-SVDA-01/07/2023

Conformément à l'article 28 §2 du RGPD, EKIPIZY est autorisée à faire appel à la société OVH (RCS Lille 424 761 419) pour mener les activités de traitement suivantes : hébergement informatique.

Conformément à ce même article, EKIPIZY pourra faire appel à un autre sous-traitant (ci-après « le sous-traitant ultérieur ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, elle informe préalablement et par écrit le CLIENT de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le responsable de traitement dispose d'un délai minimum de cinq (5) jours et maximum de dix (30) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le responsable de traitement n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu. En cas d'objection, il pourra être mis fin au Contrat, sans indemnité de part ni d'autre.

Dans tous les cas et conformément au §4 du même article, le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent Contrat pour le compte et selon les instructions du CLIENT. Il appartient à EKIPIZY de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière que le traitement réponde aux exigences du RGPD. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, EKIPIZY demeure pleinement responsable devant le CLIENT de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

#### 02.08 RESTITUTION

À tout moment, le CLIENT est en mesure, au moyen du Compte CMS, de récupérer tout ou partie de ses Contenus / des données à caractère personnel en réalisant des exports au format .xls et/ou .pdf.

Dans un délai de trente (30) jours à compter de la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause, et sous réserve du temps de traitement des données, EKIPIZY supprimera tous les Contenus / toutes les données du CLIENT de ses bases de données en ligne et, le cas échéant, n'en conservera qu'une copie hors ligne pendant les délais légaux en vigueur.

#### 02.09 TRANSFERT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL HORS D'UNION EUROPEENNE

EKIPIZY n'est pas autorisée à transférer, qu'elles qu'en soient les modalités techniques, de quelconques données traitées au moyen du Site Web et, notamment, de données à caractère personnel en dehors de l'Union Européenne, sauf diffusion du Site Web et de ses Contenus sur l'internet.

A titre informatif, il est précisé que les serveurs d'hébergement de la société OVH sont situés en France.



